



2017



RAPPORT D'ACTIVITES

Centre Intercommunal d'Action Sociale
(Paray-le-Monial)

Résidence Personnes Agées
(Verneuil Paray-le-Monial)

Sommaire

Centre Intercommunal d'Action Sociale..... page 3

Résidence de Verneuil page 23



2017



RAPPORT D'ACTIVITES

Centre Intercommunal d'Action Sociale
(*Paray-le-Monial*)

**Approuvé par le conseil d'administration du CIAS
le 22 octobre 2018**

Historique

L'arrêté préfectoral du 9 décembre 1996 a autorisé la création de la Communauté de Communes de Paray-le-Monial **à compter du 1^{er} janvier 1997** avec pour compétences optionnelles, entre autres, l'action sociale d'intérêt communautaire.

Au 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes de Paray-le-Monial a fusionné avec celles du Charolais et de Digoin Val de Loire, avec rattachement de la commune de Le Rousset Marizy, pour former la CC Le Grand Charolais (arrêté préfectoral n° 71-2016-12-16-014 du 16 décembre 2016).

Cette nouvelle collectivité exerce la compétence action sociale à l'identique de l'ex CCPLM avec un intérêt communautaire ainsi rédigé :

- **Création d'un centre intercommunal d'action sociale** travaillant en liaison avec les instances communales. La RPA de Verneuil est incluse dans le transfert, elle sera soit gérée directement par le CIAS, soit transformée en établissement public autonome intercommunal
- Service intercommunal de portage des repas
- Contingent d'aide sociale

Aux huit communes à la création en 1997 (Hautefond, L'Hôpital le Mercier, Nochize, Paray-le-Monial, Poisson, Saint-Léger-les-Paray, Versaugues, Volesvres) se sont successivement rajoutées Saint Yan au 1^{er} janvier 2013 et Vitry-en-Charollais au 1^{er} janvier 2014.

Composition du Conseil d'Administration

Président de droit : Fabien GENET, Président de la Communauté de Communes Le Grand Charolais ou son représentant

Le Conseil d'Administration est composé de 32 membres élus et désignés (16 administrateurs élus et 16 désignés par le président). Le CA a été nommé le 30 mars 2017 par décision du Président du CIAS (décision 2017-001).

Administrateurs élus : André ACCARY, Denise MEHU, Louis ACCARY, Georges BORDAT, Roger DURAND, Gilles GUERIN, Joël GUYOT DE CAILA, Dominique NUGUE, Régis LAURENT, Edith TERRIER, Elisabeth PONSOT, Daniel THERVILLE, Catherine CLERGUE, Magali DUCROISET, Sylvianne BONNOT, Josiane CORNELOUP.

Administrateurs désignés : André BERNIGAUD, Didier BISBARD, Annie BOISSARD, Catherine BRENGLE, Bernard COMTE, Françoise JONDET, Anne-Françoise RALLE, Hervé THURIN, Michelle BONNOT, Chantal CHOLEZ, Isabelle CONDE, Annick FINAT, Hélène SARREY, Brigitte RENAUD, Philippe RAVIER, Gilles VULIN.

Administrateurs désignés au titre de :

- L'Union Départementale des Associations Familiales,
- Des Associations de Personnes Handicapées et Accidentées de la Vie (Papillons Blancs de Paray le Monial et sa région et du FNATH)
- Des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (Le Pont, Maison Saint Vincent de Paul)
- Des associations de personnes âgées
- Des PEP 71

Au sein de ce Conseil d'Administration ont été élus par délibération du 30 mars 2017 (Délibération 2017-001) :

- 2 Vice-Présidentes : Josiane CORNELOUP (1^{er}) et Elisabeth PONSOT (2^{ème})
- 1 Administrateur en charge des affaires de la RPA : Elisabeth PONSOT

Par décision n°2017-018, Messieurs Emmanuel REY et Patrick BOUILLON ont été nommés en remplacement de Mesdames Sylviane BONNOT et Josiane CORNELOUP, démissionnaires.

Par décision n°2017-024, Madame Maud PARADIS est désignée en remplacement de monsieur Gilles VULIN, démissionnaire.

Le Conseil d'Administration du 16 octobre 2017 (Délibération 2017-022) porte à 3 le nombre de Vice-Présidents et élit :

- Mme Edith TERRIER en qualité de 1^{ère} vice-présidente
- M. Patrick BOUILLON en qualité de 2^{ème} vice-président
- Mme. Elisabeth PONSOT en qualité de 3^{ème} vice-présidente et administrateur en charge de la RPA.

Aide sociale légale

○ **CONSTITUTION DES DOSSIERS D'AIDE SOCIALE**

Pour l'ensemble des aides apportées par les collectivités publiques en vertu des dispositions légales aux personnes, qui faute de ressources suffisantes, ne peuvent pourvoir à leur entretien ou aux soins qu'exige leur état (maladie, vieillissement, handicap, difficultés financières...).

En partenariat avec la Direction de l'Autonomie des Personnes Agées et des Personnes Handicapées (*Conseil Départemental de Saône-et-Loire*).

○ **REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA)**

Instruction des dossiers et accompagnements des bénéficiaires.

Le CIAS poursuit une action d'accompagnement dans le suivi de 15 bénéficiaires – convention avec le Conseil Départemental de Saône-et-Loire.

En partenariat avec la CAF et le Conseil Départemental de Saône-et-Loire.

○ **REMISE ET AIDE A LA CONSTITUTION DE DOSSIERS**

- Allocation Adulte Handicapé (AAH)
- Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
- Fonds Solidarité Logement (FSL)

En partenariat avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), l'Antenne APA71, la Maison Départementale des Solidarités – Territoire d'action sociale de Paray-le-Monial.

○ **DOMICILIATION**

La procédure de domiciliation permet aux personnes sans domicile stable, en habitat mobile ou précaire, d'avoir une adresse administrative pour faire valoir leurs droits civils, civiques et sociaux. Le bon fonctionnement de la domiciliation est donc crucial, puisqu'elle constitue le premier pas de la réinsertion.

Sur le secteur de Paray-le-Monial, l'association « Le Pont » effectue cette mesure pour les personnes faisant l'objet d'un suivi par leur organisme.

18 domiciliations en 2017.

○ PLAN CANICULE

(Conformément à la loi n°2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées)

Le registre nominatif (inscriptions volontaires) existe depuis juin 2005. Les personnes inscrites font l'objet d'un suivi attentif lorsque le plan canicule est déclenché par la Préfecture.

Le niveau dit « de veille saisonnière » du plan national canicule a été activé du 1^{er} juin au 31 août 2017. La plate-forme téléphonique ouverte en juin était accessible au 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe) du lundi au samedi de 8 heures à 20 heures.

Le plan canicule comporte 4 niveaux :

- Niveau 1 vigilance verte : « veille saisonnière ».
- Niveau 2 vigilance jaune : « avertissement chaleur » en cas de probabilité importante de passage en vigilance orange dans les jours qui suivent.
- Niveau 3 vigilance orange « alerte canicule » déclenché par les préfets de département, en lien avec les Agences Régionales de Santé (ARS).
- Niveau 4 vigilance rouge : « mobilisation maximale ».

Pendant la période du 1^{er} juin au 31 août 2017, le niveau 3 du plan national canicule a été déclenché par la Préfecture de Saône-et-Loire du 20 juin 2017 au 23 juin 2017.

Intervention CIAS au titre du plan canicule pour Paray le Monial :

65 personnes inscrites dont 20 suivies par l'ASSAD ou le SSIAD, 19 en EHPAD et 2 à la RPA. 24 personnes, hors associations et établissements, prises en charges par le CIAS, réparties de la façon suivante :

- 1 personne avec une aide à domicile
- 8 couples
- 15 personnes seules

Moyens :

- Publicité – avis presse – mise en ligne sur site officiel de la Communauté de Communes (CIAS) – fiche inscription et précautions en cas de forte chaleur – numéros utiles
- Préparation des secteurs géographiques et recherche des bénévoles ou élus pour prise de contact téléphonique ou visite à domicile des foyers figurant dans le registre nominatif.
- Consultation de la météo de façon très régulière.
- RPA : plan bleu - liste des personnes à risques – fontaine à eau – ventilateurs – pièce climatisée – station météo.
- Mise à disposition par la Maison de retraite de BETHLEEM (03 85 88 84 15) d'une pièce rafraîchie permettant d'accueillir à la demande du CIAS et dans la limite des places disponibles, des personnes âgées extérieures à leur structure.

Pour Hautefond, L'Hôpital le Mercier, Nochize, Poisson, Versaugues et Volesvres :

S'agissant de communes de plus petites tailles, les maires respectifs ont indiqué connaître la population de leur territoire et notamment les populations isolées pour lesquelles la solidarité familiale et celle du voisinage semblent toujours exister.

Pour Saint-Yan et Vitry en Charollais :

Ces communes ayant une population supérieure à 1 000 habitants, les maires respectifs gèrent directement.

Pour Saint Léger les Paray :

6 personnes figurent au registre canicule :

- 1 logeant occasionnellement sur le territoire communal
- 1 couple
- 1 personne vivant en couple.
- 2 personnes seules

Aide sociale facultative

APRES examen de dossiers et en dernière intervention :

○ **AIDES AUX FAMILLES**

- Délivrance de bons d'alimentation
- Prise en charge des frais de restaurant scolaire pour les enfants scolarisés en maternelles et primaires
- Prise en charge de factures diverses
- Participation financière au Fonds de Solidarité pour le Logement

○ **AIDES AU MAINTIEN EN MILIEU NORMAL ET FAMILIAL**

Participation :

- À la livraison du portage de repas (surcoût occasionné par le transport au-delà des limites de la commune de Paray le Monial)
- Aux travaux d'amélioration de l'habitat pour les personnes handicapées
- Aux frais de déménagement pour un logement plus adapté aux conditions du handicap ou du vieillissement

○ **PARTAGE – CONVIVIALITE RECONNAISSANCE AUX AINES DES COMMUNES**

Repas des aînés, à partir de 70 ans

(Pour Paray le Monial inscription volontaire – repas prévu le 1er dimanche de février).

Colis de Noël à partir de 75 ans (un colis par foyer) pour les personnes qui ne participent pas au repas des aînés.

Distribution assurée par des bénévoles, les membres du CIAS, les conseils municipaux des communes et le personnel.

(Pour Paray le Monial inscription volontaire)

○ **GESTION DE LA RESIDENCE DE VERNEUIL – Avenue de Bethléem**

La Résidence pour Personnes Agées de Verneuil est constituée de 104 logements construits en 1978 (Verneuil 1 – 80 logements) et 1988 (Verneuil 2 – 24 logements) et gérés par l'OPAC de Saône-et-Loire.

Le fonctionnement de la Résidence (labelisée Résidence autonomie) est conçu pour lutter contre la solitude et l'isolement des locataires, tout en leur laissant la possibilité d'organiser leur propre vie avec la même liberté que dans un appartement classique.

La résidence offre un accès facilité à certains services et des animations (service restauration, passage du boulanger 5 jours sur 7, club de l'amitié, salon de coiffure, etc...). Une sécurité supplémentaire est offerte par la présence d'une possibilité d'appel et d'une garde assurée 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

L'activité de la Résidence de Verneuil fait l'objet d'un rapport d'activité spécifique.

○ **TRANSPORT A LA DEMANDE (TAD)**

En 2017, le CIAS s'est vu confier le suivi régulier de la compétence TAD. Il a ainsi assuré tout au long de l'année les relations usagers et prestataires, l'envoi des carnets de tickets, le contrôle des factures et la mise à jour des tableaux de suivi.

Suite à la fusion des trois Communautés de Communes, étant donné que chaque ex territoire avait organisé le TAD selon ses propres critères, 3 règlements ont coexisté en 2017.

Un travail d'harmonisation a été entrepris pour harmoniser le fonctionnement du service avec un règlement unique pour avril 2018.

Le bilan chiffré des différentes missions est présenté en annexe pages suivantes.

Les autres partenaires du CIAS

Pôle Emploi – Mission Locale – Le Pont – ASSAD – SSIAD – Résidence Parodienne – EDF – GDF, Emmaüs, Les Restaurants du Cœur, etc.

ANNEXES

- Statistiques 2017 page 10
- Evolution annuelle de l'aide alimentaire 2013 à 2017..... page 11
- Evolution des bons alimentaires 2013 à 2017 page 12
- Attributions mensuelles aides à la famille – comparatif 2016/2017 page 13
- Distribution colis de Noël et participation repas des aînés 2017 page 14
- Evolution annuelle colis de Noël et repas des aînés 2013 à 2017.... page 15
- Dépenses aide sociale par commune – année 2017 page 16
- Evolution des dons 2007 à 2017 et éléments budgétaires 2017 page 17
- Statistiques Transport à la Demande et éléments budgétaires 2017 page 18

STATISTIQUES 2017

Les CIAS constituent et tiennent à jour un fichier des personnes bénéficiaires d'une prestation d'aide sociale, résidentes sur le territoire de l'EPCI ; les informations nominatives de ce fichier sont protégées par le secret professionnel.

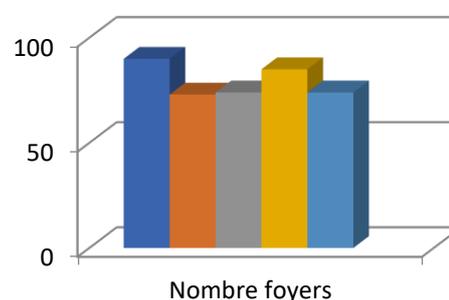
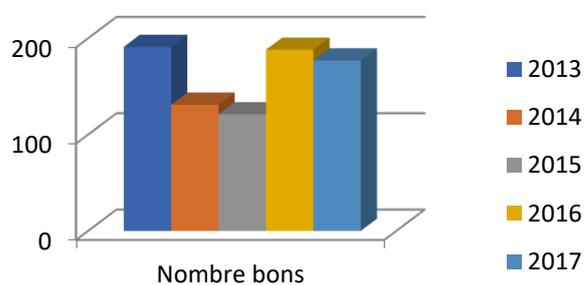
Aide-ménagère : 4 foyers		
Placement de personnes âgées maison de retraite ou long séjour : 98 personnes		
Domiciliation : 18 personnes (dont 4 : commune rattachement Paray-le-Monial)		
RSA 10 accompagnements au 31 décembre 2017		
Restaurant scolaire 52 enfants répartis dans 29 foyers Prise en charge de 2 161 repas pour une dépense totale de 5 648.60 €		
Bons alimentaires Pour information, le montant d'un bon alimentaire est de 30 € par personne et par semaine. 74 foyers bénéficiaires 177 bons délivrés pour une dépense totale de 6 635.00 €		
Secours divers		
DESIGNATION	Nbre	Montant
Fioul domestique	1	250.00 €
Aide au déménagement	1	51.60 €
Frais d'obsèques	1	592.34 €
Amélioration de l'habitat	1	800.00 €
Facture électricité	5	981.01 €
Frais intervention ASSAD	1	300.00 €
Cotisation mutuelle	1	100.00 €
Facture pharmacie	1	16.62 €
Frais de présence espace socioculturel	1	36.00 €
Départ centre vacances	1	150.00 €
Frais réparation véhicule	1	50.00 €
TOTAL	15	3 327.57 €
Participation à la livraison portage de repas <i>A raison de 1.50 € par repas livré</i> Prise en charge de 462 repas pour une dépense totale de 693.00 € <i>Pas de nouvelle demande en 2017.</i>		
Colis de Noël <i>Pour les personnes de plus de 75 ans</i> Attribution de 894 colis dont 140 en établissement hospitalier		
Repas des Aînés <i>Pour les personnes de plus de 70 ans</i> Attribution de 979 repas		

EVOLUTION DE L'AIDE ALIMENTAIRE

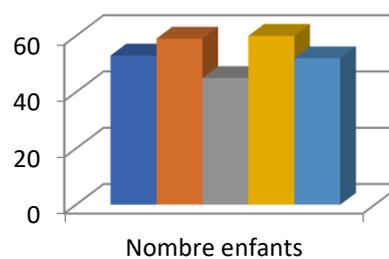
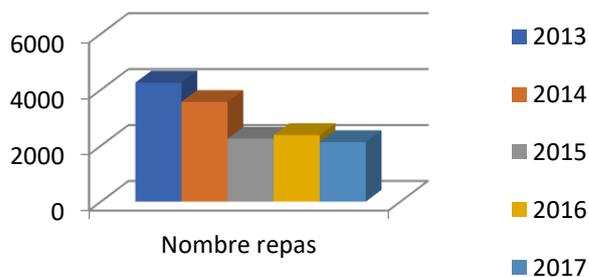
2013 à 2017

Années	Bons alimentaires			Restaurant scolaire			Ensembles
	Nombre bons	Nombre foyers	Dépenses	Nombre repas	Nombre enfants	Dépenses	Total
2013	191	90	6 870.00 €	4 256	53	11 431.20 €	18 301.20 €
2014	131	73	4 622.00 €	3 567	59	9 407.20 €	14 029.20 €
2015	121	74	3 585.00 €	2 254	45	4 915.80 €	8 500.80 €
2016	188	85	6 330.00 €	2 382	60	5 059.10 €	11 389.10 €
2017	177	74	6 635,00 €	2 161	52	5 628.80 €	12 263.80 €

Bons alimentaires



Restaurant scolaire

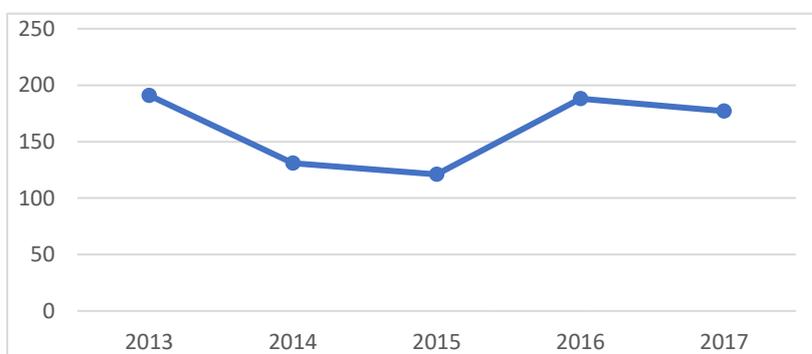


EVOLUTION DES BONS ALIMENTAIRES

2013 à 2017

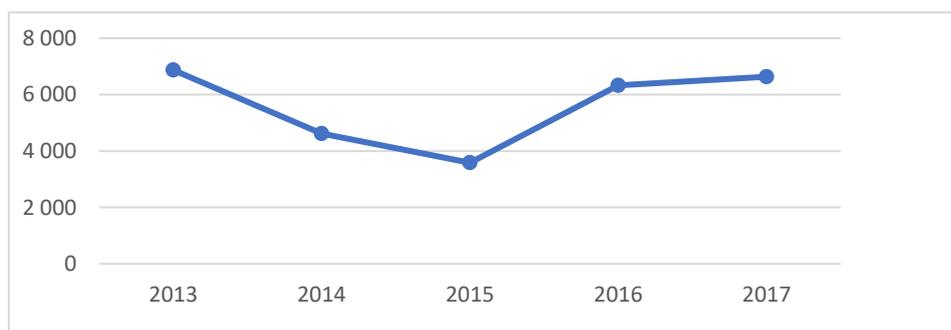
Evolution du nombre des bons :

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2013	14	13	28	15	16	14	13	13	20	19	14	12	191
2014	17	12	14	12	10	10	10	7	7	19	11	2	131
2015	13	4	9	10	5	9	12	20	10	9	7	13	121
2016	4	15	18	17	14	16	17	19	16	19	17	16	188
2017	12	20	31	10	16	16	16	14	6	14	11	11	177



Evolution des montants des bons accordés :

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2013	475 €	454 €	1 025 €	595 €	560 €	465 €	500 €	445 €	750 €	650 €	460 €	400 €	6 870 €
2014	540 €	337 €	585 €	450 €	420 €	370 €	350 €	270 €	235 €	630 €	345 €	90 €	4 622 €
2015	360 €	95 €	270 €	350 €	150 €	275 €	355 €	540 €	305 €	220 €	235 €	430 €	3 585 €
2016	85 €	475 €	650 €	590 €	470 €	555 €	570 €	695 €	460 €	635 €	615 €	530 €	6 330 €
2017	445 €	780 €	1 075 €	420 €	560 €	515 €	635 €	585 €	275 €	600 €	355 €	390 €	6 635 €



Situation familiale

		Nombre de foyers					Nombre de personnes				
		2013	2014	2015	2016	2017	2013	2014	2015	2016	2017
Personne seule		33	27	36	34	38	33	27	36	34	38
Foyer mono parental	enfants										
	1	19	12	13	10	9	38	24	26	20	18
	2	9	7	3	5	8	27	21	9	15	24
	3	2	5	2	4	3	8	20	8	16	12
	4	4	3	1	2	1	20	15	5	10	5
	5	0	1	0	1	0	0	6	0	6	0
	Total	34	28	19	22	21	93	86	48	67	59
Foyer	enfants										
	0	7	5	6	11	5	14	10	12	22	10
	1	9	7	6	8	1	27	21	18	24	3
	2	2	2	3	6	4	8	8	12	24	16
	3	0	1	2	2	1	0	5	10	10	5
	4	3	3	1	2	4	18	18	6	18	24
	5	2	0	0	0	0	14	0	0	0	0
	6	0	0	1	0	0	0	0	8	0	0
7	0	0	0	0	1	0	0	0	0	9	
Total	23	18	19	29	16	81	62	66	98	67	
TOTAL GENERAL		90	73	74	85	75	207	175	150	199	164

Situation socio professionnelle

Catégorie	Foyers				
	2013	2014	2015	2016	2017
RSA	30	30	21	28	20
CDD	7	6	3	2	8
CDI	12	7	11	11	9
Chômage	20	18	14	13	12
Sans	9	7	9	19	13
Contrat Aidé	0	0	0	0	0
Formation	1	0	1	2	2
AAH	6	4	10	7	5
Retraite	5	1	5	3	6
TOTAL	90	73	74	85	75

ATTRIBUTIONS AIDES A LA FAMILLE

COMPARATIF 2016/2017

Etat au 31 décembre 2017 :

Catégorie	Année	Montants	Ecart 2016 - 2017	Dossiers rejetés
Bons alimentaires	2017	6 635,00 €	+305,00	3
	2016	6 330,00 €		1
Restaurant scolaire	2017	5 628,80 €	+569,70	0
	2016	5 059,10 €		11
Portage repas	2017	693,00 €	-55,50	0
	2016	748,50 €		0
Décisions délibérations	2017	3 327,57 €	+567,14	6
	2016	2 760,43 €		11
Total	2017	16 284,37 €	+1 386,84	9
	2016	14 897,53 €		23

DISTRIBUTION COLIS DE NOEL ET PARTICIPATION REPAS DES AÎNES 2017

COLLECTIVITE	REPAS DES AÎNES			COLIS DE NOEL		
	PRESTATAIRE	NBRE	DEPENSES	PRESTATAIRE	NBRE	DEPENSES
HAUTEFOND 11/11/2017	Les 2 Tilleuls – HAUTEFOND (34.00 €)	31	1 054.00 €	Commande CIAS avec Paray Leclerc	2	40.72 €
HOPITAL-LE-MERCIER	Traiteur Le saint Nicolas – PARAY (24.00€) PARAY BOISSONS	38	912.00 € 225.70€	Boulangerie PEGON	3	90.00 €
	TOTAL GENERAL		1 137.70 €			
NOCHIZE - 17/12/2017	EURL Résidence Parodienne - PARAY (30.00 €)	10	300.00 €	Commande séparée du CIAS	3	61.08 €
PARAY-LE-MONIAL 05/02/2017	Fleurs DELAVEAU Impression menus CENTRE COM Animation (GUSO compris) SACEM Dominique DANSARD - MARCIGNY (30.00 €) Divers (carnets à souches)	565	644.00 € 348.00 € 580.00 € 399.52 € 16 950.00 € 5.89€	Leclerc COLIS hospitalisés Y. Rocher Magi Cadeaux Les gourmandises de Lucie	619 140	12 602.84 € 1 397.25 € 599.75 € 97.50 € 700.00 €
	TOTAL GENERAL		18 927.41 €			
POISSON 14/10/2017	Restaurant de la Poste-Hôtel La Reconce – POISSON (38.17 €)	47	1 794.00 €	Boulangerie COGNARD	15	300.00 €
SAINT LEGER LES PARAY 10/12/2017	Eurl au Palais Gourmand – Daniel Cauchy – DIGOIN (38.00 €)	52	1 976.00 €	Leclerc Au coin Fleuri	7	227.56 € 28.00 €
SAINT YAN 05/11/2017	Bar du Commerce – SAINT YAN (29.30 €) Animation (GUSO compris)	103	3 017.90 € 381.98 €	Commande CIAS avec Paray Leclerc	66	1 343.66 €
	TOTAL GENERAL		3 399.88 €			
VERSAUGUES 01/10/2017	Traiteur Le saint Nicolas - PARAY (31.45 €) PARAY BOISSONS	22	720 € 223.65 €	Commande CIAS avec Paray Leclerc	3	61.08 €
	TOTAL GENERAL		943.65 €			
VITRY EN CHAROLLAIS 26/11/2017	Traiteur Le saint Nicolas – PARAY (28.25€) Animation (Pas de GUSO - association) PARAY BOISSONS	81	2 288.25 € 150.00 € 852.40 €	Commande CIAS avec Paray Leclerc	18	366.45 €
	TOTAL GENERAL		3 290.65 €			
VOLESVRES - 9/12/2017	Bar Restaurant chez John – VOLESVRES (38.00 €)	30	1 140.00 €	Paray Boissons	18	366.45 €
	TOTAUX :	979	33 963.29 €		894	16 885.09 €
TOTAL GENERAL = 50 481.87 €						

REPAS AUX AÎNES ET COLIS DE NOËL

PRISE EN CHARGE PAR LE CIAS - 2013 à 2017

Repas des Aînés :

	2013		2014		2015		2016		2017		Moyenne sur 5 ans	
	nbre	coût	nbre	coût	nbre	coût	nbre	coût	nbre	coût	nbre	coût
Hautefond	48	1 584,00 €	44	1 672,00 €	28	1 064,00 €	33	1 089,00 €	31	1 054,00 €	37	1 292,60 €
l'Hôpital le Mercier	31	868,00 €	26	741,00 €	30	870,00 €	36	1 149,71 €	38	1 137,70 €	33	953,48 €
Nochize	18	522,00 €	15	375,00 €	15	375,00 €	13	364,00 €	10	300,00 €	15	387,20 €
Paray le Monial	662	22 195,81 €	685	22 916,40 €	650	21 846,77 €	615	20 104,13 €	565	18 927,41 €	636	21 198,10 €
Poisson	47	1 880,00 €	46	1 610,00 €	38	1 452,00 €	37	1 392,00 €	47	1 794,00 €	43	1 625,60 €
St Léger les Paray	32	736,00 €	38	803,00 €	32	1 184,00 €	35	1 330,00 €	52	1 976,00 €	38	1 205,80 €
Saint Yan	124	3 276,00 €	120	3 821,76 €	106	3 495,33 €	108	3 480,87 €	103	3 399,88 €	113	3 494,76 €
Versaugues	28	840,00 €	42	1 069,90 €	31	904,65 €	22	672,90 €	30	943,65 €	31	886,22 €
Vitry en Charollais			92	2 688,26 €	73	2 825,94 €	77	2 684,94 €	81	3 290,65 €	65	2 297,96 €
Volesvres	29	1 015,00 €	30	990,00 €	26	897,00 €	29	1 000,50 €	30	1 140,00 €	29	1 008,50 €
TOTAUX	1019	32 916,81 €	1138	36 687,32 €	1 029	34 914,69 €	1 005	33 267,65 €	987	33 963,29 €	998	34 349,94 €

Colis de Noël :

	2013		2014		2015		2016		2017		Moyenne sur 5 ans	
	nbre	coût	nbre	coût	nbre	coût	nbre	coût	nbre	coût	nbre	coût
Hautefond	0	0,00 €	0	0,00 €	2	65,00 €	1	26,57 €	2	40,72 €	1	26,46 €
l'Hôpital le Mercier	12	336,50 €	16	456,00 €	9	232,00 €	6	180,00 €	3	90,00 €	10	258,90 €
Nochize	0	0,00 €	0	0,00 €	1	32,50 €	1	26,57 €	3	61,08 €	1	24,03 €
Paray le Monial	896	21 882,87 €	890	24 893,06 €	649	18 045,85 €	640	15 814,72 €	759	14 000,09 €	767	18 927,32 €
Poisson	26	704,60 €	23	581,90 €	26	858,56 €	24	698,40 €	15	300,00 €	23	628,69 €
St Léger les Paray	49	1 345,29 €	50	1 497,92 €	14	486,60 €	11	431,72 €	7	255,56 €	27	803,42 €
Saint Yan	42	1 097,28 €	46	1 442,10 €	49	1 550,11 €	64	1 301,93 €	66	1 343,66 €	54	1 347,02 €
Versaugues	0	0,00 €	0	0,00 €	5	162,50 €	4	106,28 €	3	61,08 €	3	65,97 €
Vitry en Charollais			53	1 258,75 €	23	747,50 €	22	654,94 €	18	366,45 €	24	605,56 €
Volesvres	27	951,85 €	28	908,35 €	30	1 137,00 €	25	748,40 €	18	366,45 €	26	822,41 €
TOTAUX	1 052	26 318,39 €	1 106	31 038,08 €	808	23 317,62 €	798	19 989,53 €	894	16 885,09 €	932	23 509,74 €

DEPENSES AIDE SOCIALE PAR COMMUNE – ANNEES 2015 à 2017

	HAUTEFOND	HOPITAL LE MERCIER	NOCHIZE	PARAY LE MONIAL	POISSON	ST LEGER LES PARAY	SAINT YAN	VERSAUGUES	VIYRY EN CHAROLLAIS	VOLESVRES	TOTAL
Bons alimentaires		310,00 €		5 435,00 €	360,00 €	210,00 €	180,00 €		140,00 €		6 635,00 €
Restaurant scolaire				5 071,30 €			64,40 €			512,90 €	5 648,60 €
Portage repas					153,00 €	540,00 €					693,00 €
Décisions délibérations				2 077,57 €		250,00 €	50,00 €		150,00 €	800,00 €	3 327,57 €
Colis de Noël	40,72 €	90,00 €	61,08 €	14 000,09 €	300,00 €	255,56 €	1 343,66 €	61,08 €	366,45 €	366,45 €	16 885,09 €
Repas des aînés	1 054,00 €	1 137,70 €	300,00 €	18 927,41 €	1 794,00 €	1 976,00 €	3 399,88 €	943,65 €	3 290,65 €	1 140,00 €	33 963,29 €
TOTAL 2017	1 094,72 €	1 537,70 €	361,08 €	45 511,37 €	2 607,00 €	3 231,56 €	5 037,94 €	1 004,73 €	3 947,10 €	2 819,35 €	67 125,55 €
Total 2015	1 129,00 €	1 152,00 €	407,50 €	47 897,79 €	2 468,06 €	2 056,70 €	5 532,44 €	1 221,65 €	3 773,54 €	2 034,00 €	67 672,68 €
Total 2016	1 114,27 €	1 479,71 €	390,57 €	49 189,28 €	2 250,90 €	2 279,22 €	5 064,20 €	849,68 €	4 205,88 €	1 798,90 €	68 622,61 €
Évolution 2016/2017	-19,55 €	+57,99 €	-29,49 €	-3 677,91 €	+356,10 €	+952,34 €	-26,26 €	+155,05 €	-258,78 €	+1 020,45 €	-1 497,06 €

EVOLUTION DES DONS 2007 à 2017

Année	Montant des dons
2007	3 136.00 €
2008	2 932.00 €
2009	4 780.00 €
2010	5 658.00 €
2011	5 635.00 €
2012	5 960.00 €
2013	6 741.14 €
2014	5 290.00 €
2015	4 097.00 €
2016	530.00 €
2017	55.00 €

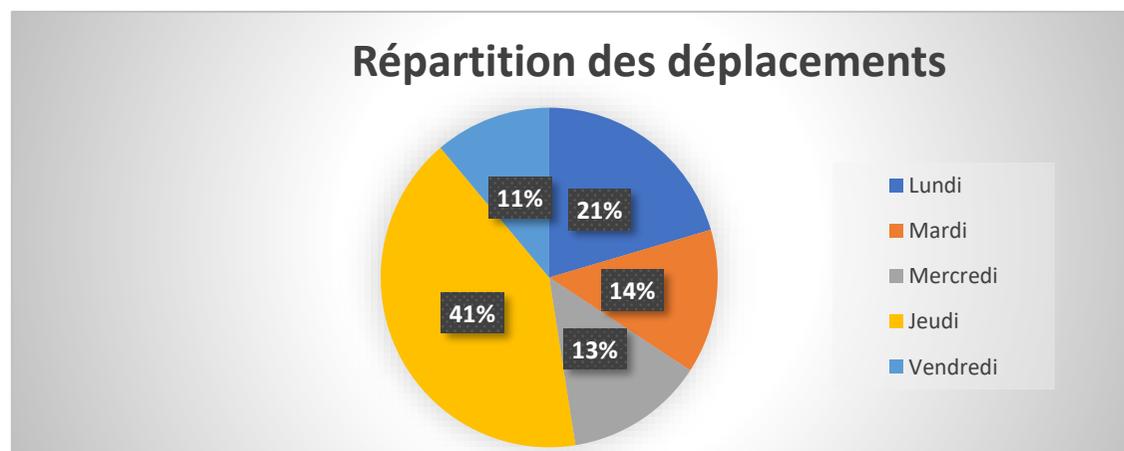
ELEMENTS BUDGETAIRES DU CIAS COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Mouvements réels sans opération d'ordre

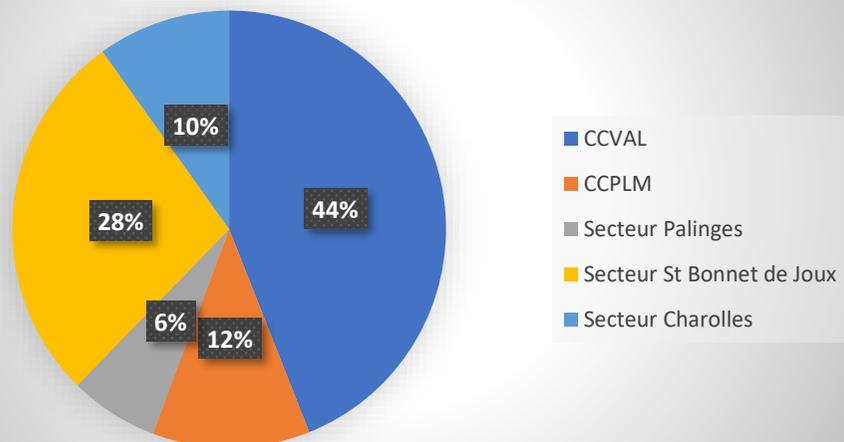
Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	115 240,78 €	Dépenses	338,00 €
Recettes	108 756,78 €	Recettes	4 247,40 €
Dont excédent reporté	72 266,70 €	Dont excédent reporté	62 297,93 €

STATISTIQUES TRANSPORT A LA DEMANDE 2017

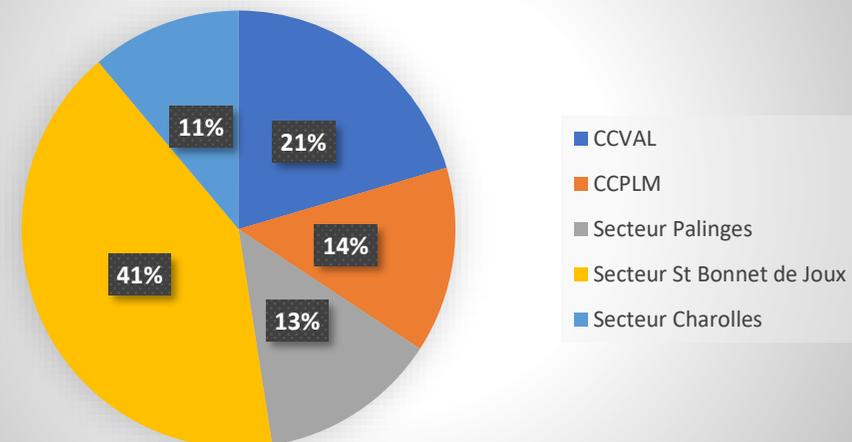
Communautés de Communes	Nombre de déplacements	Kilomètres facturés	Distance			Motifs		Répartition des déplacements				
			> 5 km	5 à 9 km	10 km et +	Médical	Autres	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
CCVAL	865	5 596	446	387	32	216	649	0	238	0	364	263
CCPLM	231	3 764	2	130	99	46	185	0	43	0	6	182
Secteur Palinges	130	3 634	0	17	113	39	91	33	18	46	15	18
Secteur St Bonnet de Joux	546	11 302	19	23	452	222	324	96	131	77	72	107
Secteur Charolles	195	3 053	47	4	144	101	94	34	40	35	32	54
Total	1 967	27 349	514	561	840	624	1 343	106	470	158	489	624



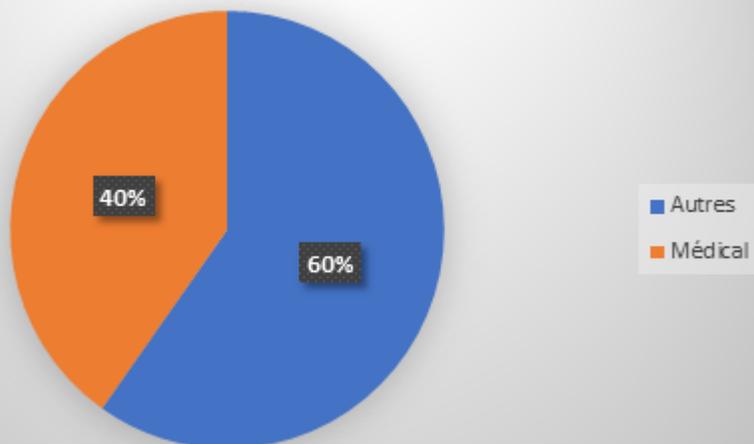
Nombre de déplacement



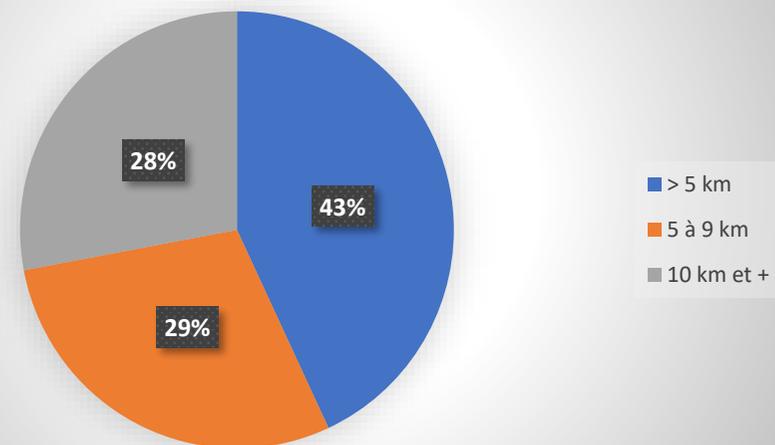
Kilomètres facturés



Motifs de déplacements



Distance



TRANSPORT A LA DEMANDE ELEMENTS BUDGETAIRES 2017

TAD ex CCVAL :

Dépenses		Recettes	
Taxi	10 404,84	Ventes tickets	4 856,00
Carnets tickets	535,20	Sub CD71	3 021,14
Total	10 940,04	Total	7 877,14

Reste à charge 2017 : 3 062,90 €

Reste à charge 2016 : 112,09 € - 2 mois de fonctionnement seulement

TAD ex CCPLM :

Dépenses		Recettes	
Taxi	6 055,62	Ventes tickets	
Carnets tickets		Sub CD71	2 422,26
Total	6 055,62	Total	2 422,26

Reste à charge 2017 : 3 633,36 €

Reste à charge 2016 : 2 779,45 €

TAD ex CCC :

Dépenses		Recettes	
Taxi	39 254,86	Ventes tickets	4 440,00
Carnets tickets	504,00	Sub CD71	4 999,20
Divers	12,80	Charte des aînés	3 000,00
Total	39 771,66	Total	12 439,20

-27332,46

Reste à charge 2017 : 27 332,46 €

Reste à charge 2016 : 24 276,43 €

Total cumulé :

Dépenses cumulées 3 CC		Recettes cumulées 3 CC	
CCVAL	10 940,04	CCVAL	7 877,14
CCPLM	6 055,62	CCPLM	2 422,26
CCC	39 771,66	CCC	12 439,20
Total	56 767,32	Total	22 738,60

Reste à charge 2017 : 34 028,72 €

Reste à charge 2016 : 27 167,97 €



2017



RAPPORT D'ACTIVITES

Résidence Personnes Agées
(Verneuil Paray-le-Monial)

**Approuvé par le conseil d'administration du CIAS
le 12 mars 2018**

Historique

La construction de la Résidence a été réalisée dans le cadre de la mise en place d'un Programme d'Action Prioritaire pour le maintien à domicile des Personnes Âgées.

↳ Ouverture de « Verneuil 1 », le 1^{er} Octobre 1978.

Le 5 Octobre 1984, l'O.P.A.C. de Saône et Loire donne son accord pour entreprendre l'extension de la R.P.A.

↳ Ouverture de « Verneuil 2 », le 1^{er} Octobre 1988.

Présentation

La Résidence de Verneuil est constituée d'immeubles construits et gérés par l'O.P.A.C. de Saône et Loire. Ces bâtiments sont équipés d'ascenseurs et sont reliés entre eux par un foyer commun.

Le bâtiment de « Verneuil 1 » comprend 80 studios F1 bis, d'une surface de 35m², répartis sur 8 demi-niveaux de 10 logements, avec salle de séjour, coin chambre, kitchenette, salle de bains avec W.C, balcon et chauffage central.

Le bâtiment de « Verneuil 2 » comprend 24 logements type F2. Ces logements d'une surface de 50 m², sont répartis sur 4 niveaux de 6 logements avec salle de séjour, chambre, cuisine, salle de bains, W.C. indépendant, débarras, penderie, balcon, chauffage électrique individuel complété par un chauffage collectif de base. Ces logements sont attribués en priorité aux couples.

Missions de la Résidence

Le fonctionnement de la Résidence est conçu dans un premier temps pour lutter contre la solitude et l'isolement des locataires, tout en leur laissant la possibilité d'organiser leur propre vie avec la même liberté que dans un appartement classique.

La résidence offre de plus un accès facilité à certains services (restauration, passage du boulanger 3 jours sur 7, passage de l'épicière le mercredi, club de l'amitié qui se réunit à la Résidence, salon de coiffure...) et à des animations (activités de mémoire, manuelles, informatiques, gymnastique douce.)

Enfin, la Résidence offre à ses locataires une sécurité supplémentaire par une permanence assurée 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Activités 2017 de la Résidence

La Résidence a totalisé 15 entrées et 16 sorties au cours de l'année. Pour mémoire, en 2016, 17 entrées et 15 sorties.

Moyenne d'âge des personnes admises entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2017 :

- 84 ans **pour un total de 12 femmes**
- 68 ans **pour un total de 3 hommes**

Moyenne d'âge des personnes sorties entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2017 :

- 86 ans **pour un total de 15 femmes**
- 83 ans **pour un total de 1 homme.**

Répartition de la population accueillie au 31.12.2017 :

Taux d'occupation

	Verneuil I				Verneuil II				Total			
	2016		2017		2016		2017		2016		2017	
Occupés	79	100%	76	96%	23	96%	23	96%	102	99%	99	96%
Inoccupés	0	0%	3	4%	1	4%	1	4%	1	1%	4	4%
Total logements	79		79		24		24		103		103	

***dont logement de permanence**

Répartition selon la situation familiale et le type de logement

	Verneuil I	Verneuil II	Total
Personnes Seules	75	21	96
Couples	1	2	6
Total résidents au 31.12.2017	77	25	102

Répartition par sexe

	Verneuil I	Verneuil II	Total
Femmes	67	24	88
Hommes	10	4	14
Total au 31.12.2017	77	25	102

Pour l'ensemble des résidents de Verneuil, la moyenne d'âge du public masculin est de 77 ans et de 84 ans pour le public féminin. La moyenne d'âge totale des résidents est de 80 ans (d'après une pyramide des âges de 58 à 97 ans).

Origines géographiques des résidents :

- Ville de Paray le Monial 51 Résidents soit 50 %
- Ex CC de Paray le Monial 5 Résidents soit 4.90 %
- Département de Saône et Loire 20 Résidents soit 19.61 %
- Hors Département 26 Résidents soit 25.49 %

Manifestations de l'année 2017

- Mardi 12 janvier : Galette des rois avec d'autres maisons de retraite, au foyer
- 02-09-16-18 : Après-midi crêpes partie
- Vendredi 12 mars : Carnaval à Paray-le-Monial
- Vendredi 3 juin : Loto au domaine du château
- Vendredi 07 juillet : Après-midi cabaret
- Vendredi 21 juillet : Gouter dinatoire
- Mardi 25 juillet : Rencontre inter établissements, Bowling à Vitry
- Vendredi 28 juillet : Atelier pâtisserie
- Samedi 29 juillet : Après-midi jeux de société
- Mardi 1 août : Après-midi dégustation de glaces maison avec les autres résidences
- Mardi 12 septembre : Sortie à Vichy
- Vendredi 10 novembre : Loto de l'amicale

+ 9 repas à thèmes répartis sur toute l'année.

Administration de la Résidence

Effectifs de la Résidence :

Service administratif :

- 1 Responsable de la résidence titulaire à temps complet.
- 1 Adjoint Administratif titulaire à temps complet.

Service animation :

- 1 adjoint d'animation titulaire à temps complet

Service technique :

- 3 Adjoints des services techniques à temps complet et titulaires.
- 1 Adjoint des services techniques en Contrat Unique d'Insertion (26 heures/ semaine).
- 1 Adjoint des services techniques en Contrat saisonnier

Éléments Budgétaires :

	2017	2016	2015
Montant total des DÉPENSES :	612 951.98 €	576 526.30 €	617 855.45 €
Montant total des RECETTES :	713 023.67 €	594 715.62 €	627 949.59 €

Nombre de mandats émis en 2017 : 291

Nombre de titres émis en 2017 : 187

Rappel des tarifs 2017 :

- Hébergement mensuel dans un logement avec balcon de **VERNEUIL 1** :
Personne seule : 517.60 €
Couple : 584.60 €
- Hébergement mensuel dans un logement sans balcon de **VERNEUIL 1** :
Personne seule : 486.10 €
Couple : 541.35 €
- Participation aux frais de fonctionnement du foyer pour **VERNEUIL 2** :
Personne seule : 147.55€
Couple : 159.85 €

